

Conditions Générales de vente du forfait activités collectives 7 o'poil®

Article 1^{er}

A la signature de ce contrat, le client s'engage à aller consulter les CGV présentes en intégralité sur mon site www.7opoil.com et les accepte de plein droit ainsi que les CGV du forfait aux activités collectives 7 o'poil®

Article 2 : Méthode

Comme précisé dans l'article 4 présent dans les CGV accessibles sur le site www.7opoil.com la méthode de travail utilisée par Francesca Nobile - 7 o'poil®, est basée sur le renforcement positif et sur la collaboration avec le chien. L'éducation du chien se fait avec des méthodes respectueuses et dans le respect du bien être et de l'intégrité physique, psychique et émotionnelle de l'animal et avec des outils respectueux.

Article 3 : Inscription aux activités collectives

Chaque activité collective nécessite un préalable une inscription demandée par le client. Cette inscription est validée qu'après l'accord de Francesca Nobile. **L'inscription aux activités collectives est un engagement.** Le client s'engage à respecter sa réservation pour l'activité collective choisie et à se présenter à ladite activité au jour et à l'heure indiqués par message 48 heures avant. Les activités collectives sont ouvertes uniquement aux chiens suivant des séances individuelles avec le prestataire. Les activités collectives ne se substituent pas à des séances individuelles personnalisées mais sont un complément.

La durée des activités collectives et leur tarifs sont indiqués sur le site internet dans la rubrique « Tarifs » : www.7opoil.com

Article 4 : Forfait

Le forfait des activités collectives donne le droit au client de s'inscrire à 5 activités collectives de son choix (hors activités spéciales, non comprises dans le forfait), après l'accord de Francesca Nobile. A chaque participation, une séance est décomptée du forfait. La séance est également décomptée si le client ne demande pas l'annulation de sa participation au minimum 48 heures à l'avance ou s'il ne se présente pas le jour du rendez-vous.

Le forfait se termine lorsque le client a bénéficié des 6 activités collectives initialement prévues dans le forfait.

Le règlement du forfait se fait en intégralité le jour de la signature du contrat et est encaissé au minimum 72 heures avant la première participation à l'activité collective. Le forfait prend effet lorsque le règlement par le client a été encaissé par le prestataire. Le règlement peut s'effectuer en espèces ou par chèque à l'ordre de 7 'opoil. Une facture peut être fournie sur demande. En cas de retard ou défaut de paiement qu'il soit total ou partiel, le client se verra attribué une pénalité de retard égale à 10%.

Le forfait n'est ni échangeable ni remboursable.

Article 5 : Annulation à une activité collective

Le client peut annuler sa participation à l'activité collective gratuitement s'il en fait la demande écrite auprès de Francesca Nobile au minimum 48 heures à l'avance. L'annulation est validée qu'après l'accord de Francesca Nobile.

Toute réservation aux activités collectives non annulée moins de 48h00 à l'avance sans justificatif médical ou du vétérinaire sera dûe et facturée et déduite du forfait. Il en est de même si le client ne se présente pas au rendez-vous convenu, le prix sera dû et facturé et déduit du forfait. Aucun remboursement ne sera reversé au client.

Pour les activités collectives se déroulant le samedi matin, le client à jusqu'au mercredi soir 20h pour annuler gratuitement sa participation.

Pour les activités collectives se déroulant le dimanche matin, le client à jusqu'au jeudi soir 20h pour annuler gratuitement sa participation.

Aucune annulation n'est possible une fois que le lieu a été communiqué par sms au client.

Article 6 : Obligation du client

Le client a obligation de régler la totalité du prix du forfait.

Lorsque le client travaille en collaboration avec Francesca Nobile, il s'engage à appliquer des méthodes respectueuses avec le(s) chien(s) lors des séances et au quotidien avec son (ses) chien(s). Si le client exerce des méthodes irrespectueuses vis-à-vis son animal, et ce contre l'avis du prestataire, le prestataire ne pourra être tenu comme responsable des conséquences liées à cela. Le prestataire se réserve le droit de mettre fin à la séance si le client ne respecte pas les CGV. Durant les activités collectives, le client reste présent. Ainsi la responsabilité de son chien est en totalité à sa charge pendant la séance et le reste du temps. Le chien pourra être lâché seulement après accord du prestataire et durant ce temps en liberté, le chien reste à la charge du client. Le prestataire ne pourra donc être tenu comme responsable en cas de quelconque accident concernant son chien ou étant provoqué par celui-ci. En cas de blessure du chien, seule la responsabilité du client pourra être mise en cause. Son animal se doit d'être en règle. Le client garantit que le(s) chien(s) est à jour de sa vaccination et de sa vermifugation. Si le(s) chien(s) est porteur de maladie(s) ou a un traitement médical, le client s'engage à le faire savoir à Francesca Nobile. Le carnet de santé peut être demandé. En cas de doute sur la santé du (des) chien(s), le prestataire se donne le droit de mettre fin à la séance sans la rembourser et de demander au client de faire un bilan chez son vétérinaire.

Si le client est en retard au rendez-vous, la durée du retard sera alors décomptée de la durée prévue pour la séance.

En cas d'arrêt des participations aux activités collectives avant la fin du forfait par le client, aucun remboursement ne pourra être exigé. Aucune somme ne sera remboursée. En cas de maladie ou de décès du chien empêchant la poursuite des séances, le forfait peut être transposé à un autre chien propriété du client ou de son entourage, sous réserve d'acceptation de la part de Francesca Nobile. Un certificat vétérinaire pourra être exigé pour justification.

Concernant les photos et/ou vidéos prises lors des séances par Francesca Nobile - 7 o'poil®, le client donne l'autorisation de les utiliser sans dévoiler son nom. Si le client ne souhaite pas que ces photos et/ou vidéos soient utilisées et diffusées par le prestataire, il devra l'en informer par écrit avant la séance.

Article 7 : Arrêt du forfait

Le client peut mettre fin aux participations des activités collectives, dans ces cas là, il doit en informer le prestataire par écrit (mail). **En cas d'annulation de la part du client, aucun dommage et intérêt ni aucun remboursement total ou partiel ne pourra être réclamé par le client.**

Le prestataire Francesca Nobile se réserve le droit de refuser une inscription du client à une activité collective si la participation de son chien ne garantit pas une activité collective optimale, si le client travaille avec son chien de manière coercitive ou avec des outils coercitifs, si l'activité collective est complète, etc. Le prestataire ne pourra pas être tenu responsable. Dans le cas d'un refus du prestataire à une inscription par le client, la séance collective ne sera pas déduite du forfait.

Le prestataire Francesca Nobile se réserve le droit d'interrompre et de mettre fin à n'importe quel moment le forfait du client si ce dernier ne respecte pas les CGV. Aucun dédommagement ne sera accordé. Il se réserve ainsi le droit de ne plus l'autoriser à s'inscrire aux activités collectives notamment si le client a fait preuve de plus de trois annulations hors contexte autorisé, si le client travaille en coercitif avec son chien ou utilise des outils coercitifs, si le client manque de respect au prestataire, si le client fait preuve de mauvaise foi dans l'éducation de son chien, si le client ne suit pas les conseils éducatifs du prestataire, etc. **Dans le cas d'une interruption du forfait par le prestataire, aucun dommage et intérêt ni aucun remboursement total ou partiel ne pourra être réclamé par le client.** Le forfait n'est ni échangé, ni remboursé. Si le client doit encore une partie du règlement du forfait au prestataire, le client s'engage à payer la somme due à Francesca Nobile.

Article 8 : Renouvellement du forfait

Le client peut renouveler le forfait autant de fois qu'il le désire en s'acquittant de la somme de 80 eurosTTC auprès du prestataire. Dans ce cas là, le prestataire lui envoie par mail la confirmation du renouvellement du forfait sans lui faire signer un autre contrat. Une fois le premier contrat signé, il est valable tant que le client est engagé par le forfait mais également lorsque le client souscrit à un renouvellement du même forfait. Les mêmes conditions s'appliquent lors d'un ou de plusieurs renouvellement(s) du forfait aux activités collectives proposées par 7 o'poil®.

Article 9

Les parties s'engagent, en cas de litige de quelque nature que ce soit, à tenter un règlement amiable. Les parties s'engagent à faire leur possible pour que cette conciliation ait toutes les chances d'aboutir, notamment en faisant preuve de bonne foi.